

Pas de revalorisation dans la réforme des retraites

© 28/01/2020 |  Terre-net Média

Les pensions des agriculteurs déjà retraités, actuellement très basses, ne seront pas revalorisées dans le cadre de l'actuelle réforme, a tacitement confirmé mardi Didier Guillaume, ministre de l'agriculture, assurant qu'une éventuelle amélioration serait étudiée par la suite.



*Aujourd'hui,
deux tiers
des
agriculteurs
retraités ne
sont pas au
niveau de la
réforme
universelle,
explique
Didier
Guillaume.
(©Budimir
Jevtic/Fotolia)*

« Une fois que le régime universel sera en place », le gouvernement verra « comment éventuellement réduire une inégalité qui est inacceptable pour les paysans français », a déclaré le ministre en réponse à une question du député Jean-Paul Dufrègne (Gauche démocrate et républicaine). Par inégalité, il faisait référence au montant très bas des **pensions de retraite agricoles** actuellement versées.

À lire > [Réforme des retraites : le Gouvernement oublie-t-il le monde agricole ?](#)

« Sur 30 000 agriculteurs qui partent en retraite, 20 000 ont une retraite inférieure à 1 000 euros par mois, et 10 000 ont une retraite supérieure à 1 000 euros par mois, soit deux tiers des retraités qui ne sont pas au niveau de la réforme universelle », a expliqué le ministre. La **réforme** du gouvernement propose qu'au sortir d'une carrière complète, un chef d'exploitation agricole perçoive au moins 1 000 euros net de retraite. Elle sera « bénéfique à 100 % des agriculteurs demain » lors de leur futur départ en retraite, a déclaré Didier Guillaume. Le ministre a par ailleurs assuré que chaque agriculteur retraité pourrait désormais demander sans conséquence négative l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources.

À voir également > [Retraites agricoles : pour les agriculteurs, une réforme tant espérée, mais si insuffisante](#)

Dans les années passées, beaucoup d'agriculteurs retraités qui avaient demandé le versement de cette allocation lorsque leur pension était trop basse, ont été contraints de rembourser cette somme sur leur capital immobilier ou foncier. « Nous avons fait en sorte qu'il n'y ait pas de conséquence, que l'Aspa n'ait aucune conséquence sur le patrimoine », a affirmé Didier Guillaume sans plus de détails, estimant que cela permettrait aux bénéficiaires de monter à 85 % du Smic.

Dans sa question, Jean-Paul Dufrègne avait rappelé que l'actuel gouvernement avait, via une procédure de vote bloqué, fait échouer en 2018 au Sénat une proposition de loi communiste destinée à revaloriser les retraites agricoles, alors que celle-ci avait unanimement été approuvée à l'Assemblée nationale par la précédente législature. « Vous avez alors expliqué que la revalorisation de pensions serait intégrée à la réforme des retraites, une supercherie, une manœuvre grossière puisque cette réforme ne concerne pas les retraites déjà liquidées », a taclé Jean-Paul Dufrègne.